

## **DR DENIS LABAYLE**

**Médecin gastro-entérologue, chef de service, pendant vingt cinq ans, dans un hôpital public de la région parisienne,** il a été quotidiennement au contact de patients en fin de vie et, comme une majorité de confrères, les a aidés à mourir, répondant à leur demande et à celle de leurs proches.

**Ecrivain,**

Il écrit, entre autres, un livre sur la fin de vie : **"PITIE POUR LES HOMMES" (éd Stock) 2009.**

**En mars 2007, en collaboration avec la revue Pratique** (les cahiers de la médecine utopique), il lance le manifeste des 2000 dans lequel des médecins et des infirmières affirment avoir aidé à mourir des malades en phase terminale.

" <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20070306.OBS5521/nous-soignants-avonsenconscience.html> :

**2007 Manifeste des 2000 : médecins et infirmiers lancé par le Dr Labayle : (à l'occasion du procès de Périgueux)**

**Nous, soignants, avons, en conscience, aidé médicalement des patients à mourir...**

- *parce que, de façon certaine, la maladie l'emportait sur nos thérapeutiques,*
- *parce que, malgré des traitements adaptés, les souffrances physiques et psychologiques rendaient la vie du patient intolérable,*
- *parce que le malade souhaitait en finir,*

*nous, soignants, avons, en conscience, aidé médicalement des patients à mourir avec décence.*

*Tous les soignants ne sont pas confrontés à ce drame, mais la majorité de ceux qui assistent régulièrement leurs patients jusqu'à la mort, utilisent, dans les circonstances décrites, des substances chimiques qui précipitent une fin devenue trop cruelle, tout en sachant que cette attitude est en désaccord avec la loi actuelle.*

*Des améliorations ont été apportées par les textes législatifs d'avril 2005 (loi Leonetti) mais elles sont insuffisantes.*

*Les récentes mises en examen de médecins et d'infirmières ayant aidé leurs patients à mourir prouvent que la loi est toujours aussi répressive et injuste car en décalage avec la réalité médicale.*

*Aussi nous demandons :*

- *l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires à l'encontre des soignants mis en accusation ;*
- *une révision de la loi dans les plus brefs délais, dépénalisant sous conditions les pratiques d'euthanasie, en s'inspirant des réformes déjà réalisées en Suisse, en Belgique et aux Pays-Bas ;*
- *des moyens adaptés permettant d'accompagner les patients en fin de vie, quels que soient les lieux (domicile, hôpital, maisons de retraite) et les conditions de vie.*

***Il s'agit là, d'accorder à chaque personne, une singularité, une valeur absolue, qui se nomme, selon le préambule et l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : la dignité.***

**DR SENET : médecin généraliste, spécialiste soins palliatifs pendant de longues années en EHPAD**

militant de base pour une mort selon son choix, depuis des années il fait des conférences où il explique pourquoi il a aidé des patients à mourir depuis toujours, selon leur vœu. Interviews télévisées également.

S'est résigné à démissionner de l'admd où il ne pouvait rien faire.

**Actuellement sous le joug d'une enquête judiciaire** suite aux perquisitions chez des adhérents de Ultime Liberté. Un procès ? Nous ferons tout pour le soutenir y compris financièrement.

**Il a toujours été présent pour soutenir moralement voire plus ceux qui souhaitaient mourir selon leur choix.**